



PERMIS D'AMENAGER

PAPE N°7	PA 8-A	PROGRAMME DES TRAVAUX			
29/10/21	Modifications	GM	GM	1	
07/09/21	Permis d'Aménager	GM	GM	0	
Date(s)	Nature des modifications	Dessiné	Vérifié	Indice	

MAITRE D'OUVRAGE	MAITRE D'OEUVRE	GEOMETRE EXPERT
 HECTARE 28 RUE AIME RAMOND 11 000 CARCASSONNE 04 68 47 67 88	 OPALE ZA LA PLAINE 11 300 Cournanel 04 68 69 20 21	 BRAHEM - GUENERET 17 RUE MAZAGRAN 11 000 CARCASSONNE 04 68 10 32 32
Echelle : Sans	Coordonnées rattachées au système RGF 93 et projection CC43 Nivellement rattaché au NGF	

PREAMBULE

Le maître d'ouvrage, HECTARE SA, projette la création du lotissement « Le Moulin de Granelle » comprenant 18 lots sur la commune de VILLESEQUELANDE (11).

Ce projet d'aménagement comprend la réalisation de parcelles viabilisées destinées à la construction disposant des infrastructures suivantes :

- 18 lots destinés à la construction de maison individuelle
- D'une voie de desserte principale sens unique de circulation.
- Des infrastructures nécessaires à l'opération.

Le projet est situé sur la commune de Villesèquelande, au lieu-dit « Chemin de l'Ecluse », en continuité de l'urbanisation existante.

L'accès sera rendu possible depuis les voiries communales existantes en limite Nord et Ouest de l'opération, respectivement « Rue des Etudes » et « Rue des Jardins ».

Ce programme de travaux précise les principes généraux portant sur la réalisation des équipements d'infrastructure relatifs à l'aménagement de ce projet.

Les surfaces, tout élément de cotation mentionné et la position des branchements de chaque lot sur les divers plans annexés à la présente demande sont donnés à titre indicatif.

Ces plans sont schématiques, des modifications pourront être faites suivant les avis des diverses administrations concernées, ainsi que pendant toute la phase travaux. Le maître d'ouvrage fournira les plans de récolement en fin de travaux auprès des différents concessionnaires et gestionnaires concernés.

I - TERRASSEMENTS GENERAUX

D'une manière générale les travaux de terrassements comprendront :

- ☒ Le débroussaillage et le dessouchage des abords si besoin est.
- ☒ Les terrassements en pleine masse pour l'exécution des chaussées, parkings et espaces verts.
- ☒ Les plates-formes d'implantation des habitations seront réalisées ultérieurement par les acquéreurs de chaque parcelle, ainsi que leur accès depuis la voie principale. Les accès portés sur les plans sont donnés à titre indicatif.

II- VOIRIE (Pièce PA8-B)

Les chaussées devront tenir compte de la résistance mécanique nécessaire pour supporter le trafic lié à l'occupation du projet.

La voirie projetée présentera les caractéristiques suivantes :

↳ **Emprise chaussée :**

- La circulation des véhicules s'effectuera sur une bande de roulement de 3.50m de large en sens unique. La vitesse sera limitée à 20 km/h, pour permettre la création d'une zone de rencontre.
- La desserte du projet sera réalisée depuis les voies communales existantes en limite Nord et Ouest du parcellaire.

↳ **Emprise trottoir :**

- Un trottoir d'une largeur de 1,50 m sera réalisé pour assurer le cheminement piéton.

↳ **Emprise stationnement :**

- Le projet disposera de 9 emplacements de stationnements publics longitudinaux de 2 m de large et de 5,50 m de longueur. Chaque lot disposera de deux emplacements pour stationnement privatif de 5m x 5m dont le positionnement est imposé.

	Chaussée – Stationnement*	Trottoir*	Cheminement piéton*
Couche de surface	Béton bitumineux 0/10 – Ep 0.06cm	Béton désactivé – Ep 15cm ou autre revêtement	Stabilisé
Couche de base	Graves Non Traitées 0/20 – épaisseur = 0.15 m	Graves Non Traitées 0/20 – épaisseur = 0.15 m	Graves Non Traitées 0/20 – épaisseur = 0.10 m
Couche de fondation	Graves Non Traitées 0/80 – épaisseur = 0.30 m ou Traitement à la chaux – épaisseur = 0.35m	Graves Non Traitées 0/80 – épaisseur = 0.30 m ou Traitement à la chaux – épaisseur = 0.35m	Graves Non Traitées 0/80 – épaisseur = 0.20 m
Pente transversale	Dévers 2%	Dévers 1.5%	Dévers 1.5%

* Le dimensionnement pourra être modifié suivant les préconisations de l'étude géotechnique.

La plateforme voirie sera soutenue en limite extérieure par une fondation, qui pourra être utilisée par la suite comme assise de clôture. Cette limite sera matérialisée par un rang d'agglos semi-allégé 20x20 sur la base d'une fondation 40x40.

Un épaulement et/ou un soutènement seront à confirmer lors de la phase d'exécution, pour les tronçons de voirie dont la configuration l'exigera.

Des panneaux type C12 et B1 seront mis en place aux débouchés des voies communales existantes.

« Les constitutions de chaussée ci-dessus définies pourront être modifiées en fonction de l'étude d'exécution au profit d'une structure au moins équivalente. Le dossier d'exécution sera soumis à l'agrément des services techniques de la Commune ».

III - RESEAUX HUMIDES : (Pièce PA8-C)

III.1. ASSAINISSEMENT

Le réseau d'assainissement sera de type séparatif. Il sera réalisé conformément au plan annexé et suivant les recommandations du fascicule 70 du CCTG complété des investigations complémentaires et concertations avec le service technique gestionnaire concerné.

III.1.1. Assainissement - Eaux Pluviales :

Nature des travaux :

Les eaux de ruissellement de chaussée ou de toiture du lotissement en projet seront collectées par l'intermédiaire d'une combinaison d'ouvrages.

↳ Superficie imperméabilisée par les lots :

Les acquéreurs devront laisser ruisseler leurs eaux pluviales sur leur parcelle gravitairement vers le domaine public.

↳ Superficie imperméabilisée par la voirie :

Une combinaison d'ouvrages assurera la collecte de la totalité des eaux de ruissellement :

- Inclinaison de voirie vers des bordures caniveau en limite de chaussée.
- Implantation de grilles et/ou regards avaloirs assurant la collecte des eaux de ruissellement drainées par la voirie.
- Implantation de regards à chaque déviation angulaire.
- Un réseau collecteur sous voirie récupérant les eaux collectées par l'ensemble des grilles et/ ou regards avaloirs.

La totalité des eaux de ruissellement collectées sera dirigée vers un ouvrage compensatoire composé d'un bassin de rétention aérien (représenté illustrativement sur les plans). Les caractéristiques et dimensions de l'ouvrage seront précisés dans le dossier de déclaration « Loi sur l'Eau »

OUVRAGES	CARACTERISTIQUES
Canalisation	Matériau : béton armé type 135A ou Polyéthylène (PEHD) annelé type Ecopal Longueur : 3 m
Dimensionnement	Diamètre adapté à la quantité d'eau à collecter (paramètres considérés ; diamètre, pente, matériau)
Regard de visite	Diamètre intérieur : 800mm Tampon fonte ductile non verrouillable – Estampillé « Eaux Pluviales »
Grille / regard avaloir	Bouche d'engouffrement dans le profil de la bordure, type Sélecta Avaloir de chaussée de classe C250 à D400
Raccordement Grille avaloir	Matériau : PVC CR8 Classe D400 sur chaussée Longueur : 3 m Diamètre : 250mm
Ouvrage compensatoire	Suivant Dossier Loi sur l'Eau – Projet soumis à Déclaration
Boîte de branchement privée	Sans objet

Le bassin sera protégé au moyen d'une clôture hydrauliquement transparente. Un portail ayant une ouverture de 3m sera installé en tête de la rampe pour garantir l'accessibilité.

III.1.2. Assainissement – Eaux Usées :

Des investigations de terrain menées en parallèle à une consultation des services techniques de la commune ont permis de définir le projet d'assainissement.

Nature des travaux :

L'opération consistera à raccorder les effluents générés par les futures constructions vers le réseau d'assainissement communal existant à l'Ouest.

Au droit de chaque lot et en limite de propriété sous domaine public, une boîte de branchement sera disposée et raccordée au réseau principal sous chaussée.

Le projet sera équipé, après étude de dimensionnement, d'un poste de relevage.

Avant tout commencement des travaux, l'entreprise chargée de les réaliser se mettra en rapport avec les services techniques municipaux et/ou la compagnie fermière pour toute mise au point de l'intervention. Elle respectera également leur cahier de prescription pour la réalisation des travaux. Les opérations de raccordement sur des conduites ou des branchements en service seront effectuées avec l'accord des services municipaux et/ou de la compagnie fermière.

Conformément à l'article 25 de l'arrêté ministériel du 22 décembre 1994 relatif aux ouvrages de collecte et de traitement, un contrôle de la qualité des travaux avant mise en service devra être opéré afin de vérifier : étanchéité, bonne exécution des fouilles et de leur remblaiement, qualité des matériaux et dossier de récolement. Lors de la réception des travaux, il sera par conséquent réalisé une inspection télévisuelle et des essais d'étanchéité.

Caractéristiques des ouvrages principaux :

OUVRAGES	CARACTERISTIQUES
Canalisations pour réseau gravitaire	Matériau : PVC CR8 ou CR16 ou Polypropylène ou Grès ou Fonte Longueur : 3 m Diamètre : 200mm Pente minimale - 0.5%
Poste de refoulement	Suivant étude de dimensionnement
Canalisations pour réseau de refoulement	90 PVC pression
Regard de visite	Diamètre intérieur : 800mm Tampon fonte ductile non verrouillable – Estampillé « Eaux Usées »
Branchements particuliers	Matériau : PVC CR8 Diamètre : 160mm
Boîte de branchement privée	Tabouret PVC Diamètre du tabouret : 316mm Tampon en fonte – Estampillé « EU »

« Les collecteurs seront dimensionnés conformément à l'instruction technique relative aux réseaux d'assainissement des agglomérations (1977). La localisation des ouvrages de branchement est susceptible de varier en fonction de l'étude technique, l'implantation définie au plan est indicative.

Le dossier d'exécution sera soumis à l'agrément des services techniques de la commune, et de la compagnie fermière. »

III.2. EAU POTABLE- DEFENSE INCENDIE :

Les travaux seront réalisés conformément au plan annexé et suivant les recommandations du fascicule 71 du CCTG complété des investigations complémentaires et concertations avec le service technique gestionnaire concerné.

Des investigations de terrain menées en parallèle à une consultation des services techniques municipaux et/ou de la compagnie fermière ont permis de définir le projet d'alimentation en eau potable des lots projetés.

Nature des travaux :

Le projet sera raccordé sur le réseau AEP 125 existant de la Rue des Jardins à étendre.

Le réseau AEP projeté sera de diamètre 125 PVC et permettra le maillage des réseau AEP existant avec ceux existants de la Rue des Etudes et de la Rue des Jardins.

Une vanne de section sera posée sur la canalisation desservant le projet juste en aval du point de raccordement.

Au droit de chaque lot et en limite de propriété, une boîte de branchement sera disposée et raccordée au réseau principal. Les abris compteur seront de type Paragel d'un modèle agréé par le service des eaux.

Ils seront pré équipés d'un RA avant compteur, d'un clapet purge norme NF et d'une longueur de tuyau sortant du coffret après compteur (1 ml minimum). Les remontées jusqu'au coffret seront équipées de gaines isolantes.

Le modèle proposé devra avoir reçu l'agrément des services techniques de la commune et/ou de la compagnie fermière.

La protection incendie sera assurée la mise en place d'une borne incendie. Cette disposition permettra d'assurer une défense incendie correcte en respectant la distance de 200ml par voie carrossable. La protection incendie sera assurée par le poteau incongelable existant, répondant à la norme NF S 61 213.

Avant tout commencement des travaux, l'entreprise chargée de les réaliser se mettra en rapport avec les services techniques municipaux et/ou la compagnie fermière pour toute mise au point de l'intervention. Elle respectera également le cahier des prescriptions de la compagnie fermière pour la réalisation des travaux.

Les opérations de raccordement sur des conduites ou des branchements en service seront effectuées par la compagnie fermière.

Avant réception, les nouveaux réseaux auront fait l'objet d'essais de pression, de désinfection, et d'une vérification de la part du Service des Eaux de la potabilité de l'eau du tronçon. Un plan de recollement sera fourni.

Caractéristiques des ouvrages principaux :

Ouvrages	Caractéristiques
Canalisations	Matériau : PVC-U Longueur : 6 m Diamètre : 125mm
Branchements particuliers	Matériau : type de PEHD 16 bars – bande bleue Diamètre : 25mm
Poteau incendie	1 prise en 100mm et 2 prises en 65mm
Branchement du poteau incendie	Matériau : PVC-U Longueur : 6 m Diamètre : 110mm

« La localisation des ouvrages de branchement est susceptible de varier en fonction de l'étude technique, l'implantation définie au plan est indicative. »

Le dossier d'exécution sera soumis à l'agrément des services techniques de la commune, et de la compagnie fermière. »

IV - RESEAUX SECS : (Pièce PA8-D)

L'entreprise chargée de réaliser les travaux devra se rapprocher du responsable de secteur ENEDIS et France Télécom pour définir avec lui les différents détails de réalisation et notamment les points de raccordements.

Les équipements de desserte BT, Télécom/prévision Fibre des lots pourront être intégrés dans un ensemble « mur technique ».

IV.1. ELECTRICITE :

IV.1.1. Basse tension :

Nature des travaux :

La puissance totale nécessaire au projet est estimée suivant les hypothèses suivantes :

- Lots : 12 KVA / lot, soit : $12 \times 18 = 216$ KVA
 - Poste de relevage, soit : $12 \times 1 = 12$ KVA
 - Eclairage 3 KVa avec 1 départ, soit $3 \times 1 = 3$ KVa
- TOTAL= 231 KVa**

Le Service Groupe Ingénierie ENEDIS sera en mesure de fournir le projet d'alimentation du réseau BT à réception d'une copie du permis d'aménager. Le projet définitif du schéma électrique sera confirmé par le chargé d'affaire désigné.

Les réseaux existants sur l'emprise du parcellaire de l'opération devront être dévoyés par le concessionnaire.

L'ensemble du réseau desservant les lots sera souterrain. Les réseaux et branchements seront sous chaussée.

Le raccordement de chaque lot aboutira dans une niche abri-compteur implantée en limite du lot.

Un dispositif de coupure de l'alimentation de chaque lot est prévu par le biais d'équipements tels que grille fausse coupure, grille d'étoilement, grille de repiquage.

Les travaux seront réalisés conformément aux directives de ENEDIS.

Le projet de raccordement depuis le réseau d'alimentation ENEDIS fera l'objet d'une étude par le responsable de secteur.

Les réponses techniques auprès du service ENEDIS consulté ne seront effectives qu'après obtention du permis d'aménager.

En cas d'absence de servitude décrite par acte notarial, tout dévoiement de réseaux existants dans l'emprise de l'aménagement de l'opération sera à la charge du concessionnaire.

Caractéristiques des ouvrages principaux :

Ouvrages	Caracteristiques
Câble d'alimentation	Type triphasé Matériau : Aluminium HNS33 Section : $3 \times 240\text{mm}^2 + 95\text{mm}^2$ $3 \times 240\text{mm}^2 + 95\text{mm}^2$ $3 \times 150\text{mm}^2 + 70\text{mm}^2$ $3 \times 95\text{mm}^2 + 50\text{mm}^2$ $4 \times 50\text{mm}^2$
Socle pour grille de fausse coupure	Socle double type S20
Socle pour grille d'étoilement	Socle simple type S20
Câble de branchement	Type monophasé Matériau : Aluminium HNS33 Section : $2 \times 35\text{mm}^2$ $4 \times 35\text{mm}^2$
Coffret pour branchement	Type S22

IV.1.2. Eclairage public :

Nature des travaux :

L'éclairage public du projet sera assuré par la mise en place de candélabres. Ils seront implantés dans l'emprise de l'espace public.

Le câble d'alimentation sous gaine sera souterrain (sous chaussée). La mise à la terre sera obtenue par une cablette de terre rajoutée dans la gaine au conducteur. Elle sera raccordée au mât des candélabres.

L'éclairage public sera assuré par la mise en place de candélabre et/ou de borne lumineuse.

Caractéristiques des ouvrages principaux :

Ouvrages	Caractéristiques
Câble d'alimentation	Type de classe 2 Matériau : Cu R02V Section : 5 G16Cu R02V 3 G16Cu R02V Câblette de terre de section 25 mm ²
Gaine contenant le câble d'alimentation	Type TPC Matériau : PE Diamètre : Ø75mm
Candélabre	VFL520-TOP Ø76 12LED 3K S70 1050mA 36W classe II 7 – Ht 6m Lanterne IP66 pré-câblée 6,5m ON-OFF 100% RAL à définir

Le modèle de candélabre sera soumis à l'agrément du service technique de la commune et pourra, le cas échéant, être remplacé par un autre modèle.

L'implantation des candélabres est indicative et sera confirmée en phase d'exécution suivant l'étude d'éclairage.

IV.2. RESEAU TELECOM :

Nature des travaux :

Le Service Groupe Ingénierie de France Télécom sera en mesure de fournir le projet d'alimentation du réseau à réception d'une copie du permis d'aménager. Le projet définitif du schéma télécom sera confirmé par le chargé d'affaire désigné.

Les réseaux existants sur l'emprise du parcellaire de l'opération devront être déviés par le concessionnaire.

Le projet sera alimenté à partir du réseau France Télécom.

Les réseaux et branchements seront en souterrain (sous chaussée).

Un regard de branchement sera laissé en attente au droit de chaque lot.

Le tracé du réseau sera effectué en accord avec les services techniques de France Télécom.

En cas d'absence de servitude décrite par acte notarial, tout dévoiement de réseaux existants dans l'emprise de l'aménagement de l'opération sera à la charge du concessionnaire.

Caractéristiques des ouvrages principaux :

OUVRAGES	CARACTERISTIQUES
Gaines réseau	Type TLST – 5 gaines réseau Matériau : PVC Diamètre : 45mm
Chambre de tirage	Type L1T – L2T – L3T Classe 250KN à 400KN
Gaines de branchement	Type TLST – 2 gaines branchement Matériau : PVC Diamètre : 45mm
Regard de branchement	Dimension : 30mm * 30 mm Tampon fonte ou composite 125KN

IV.3. RESEAU GAZ :

Sans objet

V – ESPACES VERTS :

Des espaces verts seront implantés en îlots.

Les essences d'arbres et d'arbustes seront de type méditerranéen.